Nations Unies S/PV.6912

Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

Provisoire

6912e séance
Mardi 29 janvier 2013, à 10 heures
New York

Président :	M. Masood Khan	(Pakistan)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	Mme Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. M'Beou

Ordre du Jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tarek Mitri, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mitri.

M. Mitri (*parle en anglais*) : Depuis mon dernier exposé (voir S/PV.6857), le Premier Ministre, M. Ali Zeidan, et son gouvernement ont officiellement pris leurs fonctions à Tripoli. Le Premier Ministre semble jouir d'un vaste appui de la part du Congrès national général, des partis politiques et du grand public. Le nouveau Gouvernement a exprimé sa détermination à s'attaquer aux grands problèmes internes auxquels le pays est confronté. De même, le Premier Ministre a pris l'initiative d'améliorer les relations de coopération et de respect mutuel avec les pays voisins de la région, ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux.

Reconnaissant l'importance du rôle de chef de file que le Premier Ministère joue dans la mise en œuvre des politiques et la coordination entre les ministères, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) apporte une assistance technique afin de mettre en place des institutions et des processus efficaces. Une aide analogue a été fournie au Congrès national général pour étayer la mise en place de ses structures internes.

Depuis mon précédent exposé, le processus d'élaboration de la Constitution libyenne a gagné en importance politique, et l'on note une pression accrue de l'opinion publique sur le Congrès national général pour qu'il s'empresse de former l'organe chargé de rédiger la Constitution. Le Congrès national n'a pas encore décidé si les membres de cet organe seraient nommés ou élus. Il est évident que ce débat est étroitement lié à des considérations politiques régionales. Le Congrès national a formé un comité chargé d'organiser des consultations publiques sur cette question importante. La MANUL fournit un appui aux travaux de ce comité. Les débats sur les procédures d'élaboration et la teneur de la constitution se sont également intensifiés au sein de la société civile libyenne. La MANUL continue d'encourager un dialogue ouvert à tous sur ces deux questions, dans l'espoir de faire progresser davantage le processus devant mener à la nouvelle constitution.

Le 14 janvier, les femmes siègeant au Congrès national ont annoncé qu'elles avaient créé un groupe parlementaire, dont l'un des principaux objectifs est d'assurer une représentation équitable des femmes au sein du comité chargé de rédiger la constitution. La MANUL appuie leurs efforts pour défendre les droits et la participation politique des femmes. Dans ce contexte, j'ai rencontré récemment des représentants des communautés amazighe, toubou et touareg pour discuter de leurs revendications visant à ce que le Gouvernement et le processus constitutionnel traitent des questions qui touchent leurs communautés, notamment les questions relatives à l'identité et à la citoyenneté libyennes, à la participation politique et aux droits linguistiques.

S'il est vrai que la situation sur le plan de la sécurité demeure précaire en Libye, les efforts visant à réformer le secteur de la sécurité ont commencé à gagner en cohérence. Le 11 décembre, le Ministre de l'intérieur a dévoilé le projet concernant le développement et la restructuration de son ministère. Ses priorités consistent entre autres à accroître la présence et la visibilité de la police, à évoluer progressivement vers l'intégration des membres du Comité suprême de sécurité dans la police et à mettre en place un mécanisme de contrôle des antécédents pour susciter la confiance de la population dans les forces de police. Jusqu'à présent, plus de 20 000 combattants révolutionnaires–un nombre assez élevé–rattachés au Comité suprême de sécurité se sont fait individuellement recrutés par le ministère et le processus de formation a démarré.

Les projets du Gouvernement, et en particulier ceux du Ministre de l'intérieur, se sont heurtés à la résistance de certaines brigades révolutionnaires qui ne sont pas prêtes à déposer les armes et à être abosrbées par les institutions publiques. La MANUL continue d'offrir de façon de plus en plus coordonnée et efficace ses conseils techniques sur des questions telles que la démobilisation et la réintégration, la formation, les politiques de sécurité nationale, les cadres juridiques, la structure organisationnelle et le budget.

Le 9 décembre, l'entité des gardes chargés de la protection des frontières, des infrastructures pétrolières et autres infrastructures vitales a été placée sous le commandement du chef d'état-major de l'armée afin d'assurer un meilleur commandement et un meilleur contrôle des opérations militaires. La MANUL aide le Gouvernement à mettre au point une politique de défense globale, à travers un processus appelé « Pour un livre blanc sur la défense », mené en étroite consultation avec les ministres concernés, les responsables des différentes institutions militaires et de sécurité, les commandants militaires régionaux, les comités du Congrès national, les organisations non gouvernementales et même d'anciens révolutionnaires. La première version de ce livre blanc devrait être prête en février.

La MANUL et ses partenaires au sein du groupe de travail international sur la défense continuent d'appuyer l'enseignement et la formation militaires, la réforme du personnel et des pensions, l'élaboration de la législation et des règlements sur la défense et le développement des capacités dans le domaine des médias et de la communication. Plusieurs experts ont été détachés auprès du Ministère de la défense et du bureau du chef d'état-major.

Les 5 et 6 décembre, l'Organisation mondiale de la Santé a facilité des consultations nationales en partenariat avec la Commission des anciens combattants pour la réadaptation et le développement, le Ministère de la santé et des universités libyennes en vue de l'élaboration d'un programme d'études d'un an portant sur la réadaptation psychosociale des anciens combattants et de leurs familles, qui sera lancé en mars.

Diverses institutions libyennes, avec l'aide de l'ONU et d'autres partenaires internationaux, continuent de faire des progrès notables s'agissant de neutraliser les engins non explosés et d'améliorer la gestion des munitions. Les programmes de sensibilisation aux risques, y compris un programme de formation des enseignants dispensé par le Ministère de l'éducation, bénéficient de l'appui de l'UNICEF. Il reste néanmoins beaucoup à faire. Pour l'année 2013, l'ONU aura besoin de 21 millions de dollars sous forme de contributions volontaires pour poursuivre efficacement ses activités.

La sécurité le long des frontières libyennes demeure une préoccupation majeure, étant donné le peu de moyens qactuels et les répercussions potentielles des récents événements au Mali. Au début du mois de décembre, le Premier Ministre Zeidan s'est rendu en Algérie, au Tchad, au Niger et au Soudan pour évoquer la question de la sécurité des frontières et les voies et moyens d'améliorer les relations bilatérales. Cette visite a abouti à la signature d'accords de coopération sur la sécurité des frontières. Le 12 janvier, le Premier Ministre a rencontré les Premiers Ministres algérien et tunisien à Ghadamès. À cette occasion, ils se sont entendus sur des mesures conjointes pour lutter contre la criminalité organisée, le terrorisme et la contrebande transfrontalière.

Parallèlement, le mécontentement s'est intensifié parmi les populations des régions du sud, qui se plaignent de l'absence de services. Pour attirer l'attention sur ce problème, plusieurs membres du Congrès national ont temporairement démissionné. Les autorités libyennes au plus haut niveau, par les visites qu'elles ont effectuées et autres, ont manifesté leur volonté de s'attaquer à ces problèmes. Auparavant, du 19 au 23 novembre, mon adjoint avait conduit une mission conjointe de l'équipe de pays des Nations Unies et de la MANUL dans le sud du pays. Ils avaient rencontré les autorités locales et les représentants de la société civile pour faire le point des besoins humanitaires et de développement. Certaines des conclusions de la mission ont été communiquées aux autorités de Tripoli.

En dépit de quelques progrès, la situation en matière de sécurité demeure problématique. Le 3 janvier, le Président el-Maqariaf a survécu à une tentative d'assassinat au cours d'une visite qu'il effectuait à Sabha. Le 12 janvier, des hommes armés non identifiés ont tiré sur le véhicule du Consul italien à Benghazi. Les attaques contre des responsables de la sécurité se poursuivent dans l'est. Le chef de la Direction de la police de Benghazi et un haut responsable du département des enquêtes criminelles de cette ville ont été tués. À Benghazi et à Derna, les commissariats de police ainsi que les patrouilles de police ont été la cible de nombreuses attaques.

Le Ministère de l'intérieur, avec l'appui du conseil local de Benghazi, a commencé à mettre en œuvre une politique de sécurité participative, associant les citoyens et les chefs tribaux, dans l'objectif de rétablir la stabilité à Benghazi, comme le souhaitent les Libyens. Le 28 décembre, les habitants de Benghazi ont organisé une manifestation, au cours de laquelle ils ont exigé la fin des attaques contre le personnel de sécurité, la conduite d'une enquête sur les événements récents et, plus important encore, la dissolution de tous les groupes armés. Durant mes rencontres avec des représentants du conseil local, d'organisations

non gouvernementales, des partis politiques et avec des personnalités indépendantes dans le courant de la visite que j'ai effectuée à Benghazi, tous ont souligné la nécessité d'une mise en œuvre plus efficace des décisions du Gouvernement afin d'améliorer la sécurité dans l'est. Ils ont également exprimé leur profond sentiment de marginalisation et appelé à une véritable décentralisation ainsi qu'à l'élection, plutôt que la sélection, d'un organe chargé de rédiger la constitution.

Les conditions de sécurité dans l'est de la Libye posent un grave problème au Gouvernement et menacent de faire dérailler ses tentatives visant à garantir la stabilité. Les assassinats et agressions doivent être envisagés principalement dans le contexte de la résistance de certains groupes armés face à l'État, qui tente de rétablir son autorité. L'opposition de groupes armés radicaux à l'intervention militaire au Mali pourrait exacerber la situation, notamment du fait des affiliations idéologiques et/ou ethniques et de la porosité des frontières en Libye. Les hauts représentants libyens que j'ai rencontrés récemment se sont dits préoccupés par cette situation et ont promis de renforcer la sécurité de la communauté diplomatique et des habitants de Benghazi.

Dans mon dernier exposé, j'ai mentionné la situation à Bani Walid, qui s'est depuis stabilisée. Notre équipe des droits de l'homme continue d'assurer le suivi des violations présumées des droits de l'homme commises pendant et après le conflit. Un rapport bien documenté a été établi, et je le présenterai aux autorités libyennes dès mon retour à Tripoli. Les événements à Bani Walid et ailleurs montrent qu'il est urgent de promouvoir la réconciliation et la justice transitionnelle. En décembre, l'ONU, en collaboration avec le Ministère de la justice et les entités gouvernementales compétentes, a organisé deux conférences sur la réconciliation et la justice transitionnelle. Un nouveau projet de loi sur la justice transitionnelle a été présenté par le Ministre de la Justice, qui est un défenseur des droits de l'homme. Il prévoit de créer un mécanisme de recherche de la vérité plus cohérent, comporte des dispositions plus claires relatives à la responsabilité pénale et des dispositions plus complètes relatives aux indemnisations.

Les nombreux efforts déployés en vue de promouvoir les initiatives de réconciliation nationale et l'impératif de faire régner la justice vont probablement subir l'impact des tensions qui pourraient naître ou s'aggraver du fait que certains problèmes épineux risquent de semer la division. Après que les personnes associées à l'ancien régime, celui de Kadhafi, se furent vu interdire d'exercer toute fonction publique, et ce sur la base des enquêtes menées par la Commission Intégrité et Patriotisme, certaines forces politiques exercent de fortes pressions afin d'aller plus loin dans ce sens. Le 26 décembre, suite à une proposition de certains de ses membres, le Congrès national général a débattu de l'adoption d'une loi sur l'« isolement politique » et formé un comité chargé de faire une proposition. La MANUL encourage les consultations relatives à cette proposition, en considérant attentivement les effets indésirables qu'elle pourrait avoir sur la réconciliation, la cohésion sociale et le pluralisme politique. Nous sommes fermement convaincus que la distinction entre mauvaise conduite personnelle et affiliation ne doit pas être oubliée parce qu'on souhaite répondre à une demande populaire. Toute loi doit également fournir les garanties de procédure nécessaires à ceux dont les droits sont violés.

La détention continue de plusieurs milliers de personnes sans respect des garanties de procédure et les mauvais traitements qui leur ont été infligés, conséquence du conflit, demeurent une source de vive préoccupation. Si des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le tri et l'examen du cas des personnes incarcérées à la suite du conflit, la portée de ces progrès est restée limitée. La MANUL prie à nouveau les autorités libyennes d'accélérer le tri des détenus, la libération de ceux contre qui les preuves sont insuffisantes et le transfert des détenus vers des centres contrôlés par l'État. En outre, la MANUL continue de fournir des conseils aux autorités libyennes quant à la réforme carcérale. Elle a également commencé des rencontres hebdomadaires avec le comité des droits de l'homme du Congrès national général et organisé un complément de formation à l'intention des organisations de la société civile.

La MANUL continue de fournir des conseils au Bureau du Procureur général en ce qui concerne l'application d'une stratégie globale de mise en accusation, en mettant l'accent sur les affaires impliquant de hauts responsables ou des responsables de crimes graves. À cet égard, le 1er janvier, le Bureau du Procureur général a annoncé qu'il avait considérablement progressé dans les enquêtes qu'il mène sur Saif al-Islam Al-Kadhafi et Abdullah al-Senoussi. Saif al-Islam Al-Kadhafi a été traduit devant le tribunal pénal de Zintan le 17 janvier pour avoir compromis la sécurité de l'État et tenté de s'évader de prison. L'audience n'apas porté, pour le moment, sur des crimes liés au conflit. Le procès de

Mahmoud al-Baghdadi, ancien Secrétaire du Comité populaire général–une sorte de Premier Ministre – sous Kadhafi, a commencé le 12 novembre. Le tribunal l'a ajourné au 11 février pour donner à la défense le temps de convoquer des témoins.

Le 17 décembre, le Gouvernement britannique a organisé une réunion internationale avec la participation de représentants des Ministères libyens des affaires étrangères, de la défense, de l'intérieur, de la justice et du renseignement en vue d'aborder la question de l'aide internationale fournie à la Libye dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et de l'édification des institutions judiciaires. Cette réunion – à laquelle ont participé des représentants de l'Allemagne, du Danemark, des Emirats arabes unis, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Qatar, du Royaume-Uni et de la Turquie, ainsi que de l'Union européenne et de l'ONU – a approuvé ces priorités, souligné l'importance de la coordination et défini l'aide internationale nécessaire pour progresser. Une conférence ministérielle se tiendra à Paris en février. La MANUL continuera d'aider les autorités libyennes à se préparer en vue de la conférence, et elle se tient prête à assumer ses responsabilités s'agissant de garantir la bonne coordination du suivi des décisions prises à la conférence de Paris.

Si la détermination des autorités et leurs nombreuses initiatives augurent d'une capacité accrue à aller de l'avant dans le renforcement des institutions, il n'en convient pas moins de rappeler qu'il reste encore nombre de décisions difficiles à prendre en matière d'élaboration de la constitution, de justice transitionnelle et de réconciliation, sans même parler de la réforme du secteur de la sécurité. Il s'avère nécessaire, dans cette optique, de veiller à ce que ces décisions bénéficient d'un large appui.

Il est tout aussi nécessaire de rechercher un consensus sur les priorités nationales en cette phase critique de l'édification d'un État démocratique. À cette fin, les autorités libyennes, les forces politiques, les chefs tribaux et communautaires, les révolutionnaires et les organisations de la société civile doivent s'engager dans un processus de concertation nationale. La MANUL est déterminée à appuyer cet effort.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mitri pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Je n'ai pas demandé la parole, mais puisqu'on me l'a donnée, je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis certain que votre sagesse produira d'excellents résultats. Je tiens aussi à remercier M. Mitri, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, de son exposé très complet qui, je le crois, a clarifié tous les aspects de la situation en Libye.

Nous continuons de dépendre de l'aide accordée par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) au Gouvernement en cette période difficile de transition d'une situation de conflit à la phase d'édification de l'État. Comme le Conseil le sait, c'est une période difficile au cours de laquelle nous avons eu à faire face à un très grand nombre de problèmes. Nous pensons qu'il est très important que la MANUL reste en Libye à ce stade critique, car nous avons besoins de conseils dans de nombreux domaines, notamment pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, de l'élaboration de la Constitution et des élections. Pour nous, ces questions sont complexes car nous n'avons pas d'expérience dans ces domaines, et ce, depuis les cinq ou six dernières décennies.

Je tiens à féliciter chaleureusement M. Mitri pour ses efforts et son aptitude à créer un climat de confiance. Comme son prédécesseur, M. Ian Martin, il a créer un climat de grande confiance entre les autorités libyennes et la mission des Nations Unies. Je note qu'il travaille dans un environnement cordial de bonne coopération. Je suis certain que cela aidera les autorités libyennes et changera la donne sur le terrain. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera de nous fournir cette aide.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus de noms inscrits sur la liste des orateurs. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.